

RÉUNION DU 29 AOUT 2023

Convocation le 24 août 2023

Compte-rendu affiché le 29 août 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, LUCAS Marie-Paule, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, VITRY Elodie, MARQUIS Amandine, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : DELIGNIERE Amandine, MAURICE Olivier et LOMBARD Laurent.

Secrétaire de séance : TÉTU Bernard.

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour des deux points suivants : dispositif Intracting éclairage public avec convention de remboursement et demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de la dotation cantonale. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – VENTE DE LA PARCELLE DE L'ANCIEN ATELIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il s'agit d'effectuer la vente des parcelles 225 et 226 appartenant à la commune à madame Valérie Pardoën et monsieur Philippe Peter.

Le prix de vente est fixé à 50 € TTC par m².

Ils devront s'engager à détruite le bâtiment existant sur la parcelle 226 pour le 30 juin 2024 et vendre à la commune les parcelles 226 et 228, nues de toute construction au prix de 50 € TTC par m².

La commune prendra en charge tous les frais de bornage et de notaire liés à ces opérations.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité des présents monsieur le maire à signer tout document relatif à cette vente.

III – ACHAT DE TERRAIN POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT DOUX RUE D'ANJOU

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune avait créé un emplacement réservé CAR10 afin de créer un cheminement doux et sécuriser ainsi le déplacement des piétons qui se rendent notamment au stade ou qui effectuent la promenade du tour de ville. Il est donc proposé d'acheter 7a54 à monsieur Jean-François Boucher, propriétaire du terrain pour la somme de 1 500 €.

Monsieur le Maire propose d'indemniser dans le cadre des frais d'éviction, Monsieur Ludovic Bullo, le locataire, à hauteur de 2€/m².

La commune prendra en charge tous les frais de bornage et de notaire liés à ces opérations.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

IV – REMBOURSEMENT D'ACHATS LIES A LA MANIFESTATION DU 13 JUILLET

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de rembourser la somme de 191,86 € à un élu pour l'achat de desserts pour le 13 juillet. Accepté à l'unanimité des présents.

V – TRANSFERTS DE CREDITS

Monsieur Lombard rejoint l'assemblée délibérante.

La commune a souscrit en 2022 un prêt EURIBOR (avance TVA/Subventions) sur 36 mois d'un montant de 365 000 €. Vu la hausse des taux, il est nécessaire de faire un transfert de crédits pour le remboursement des intérêts, les crédits prévus au budget primitif étant insuffisants.

Le début des travaux de l'église n'étant pas prévus avant l'automne 2024 et afin de limiter les frais liés aux intérêts du prêt EURIBOR, monsieur le Maire propose de rembourser ce prêt. Le conseil décide à l'unanimité des membres présents de demander le remboursement anticipé de cet emprunt.

Pour permettre ce remboursement, le conseil municipal décide les transferts de crédits suivants :

Article 615221 : - 95 000 €

Article 615228 : - 31 000 €

Article 615231 : - 54 000 €

Article 021 : + 170 000 €

Article 66111 : + 10 000 €

Article 023 : + 170 000 €

Article 1641 : + 365 000 €

Article 21318 : - 130 000 €

Article 2116 : - 10 000 €

Article 2128 : - 15 000 €

Article 2184 : - 10 000 €

Article 217524 : - 30 000 €

VI – DISPOSITIF INTRACTING ECLAIRAGE PUBLIC – CONVENTION DE REMBOURSEMENT

Amiens Métropole a validé le renouvellement de l'ensemble du parc de l'éclairage public des voies métropolitaines en LED. Le conseil municipal avait déjà validé la convention de financement Intracting. Le conseil d'Amiens Métropole a également validé cette convention lors du CAM du 16 mars 2023, mais dans une version modifiée. En effet, les élus métropolitains ont souhaité simplifier la gestion du dispositif. Ainsi, « le remboursement annuel de la commune sera calculé à la fin des travaux, en fonction du coût réel des travaux et des économies théoriques calculées avec le prix de l'énergie à cette date. Il sera fixe sur toute la durée de remboursement ». L'ancienne version de la convention prévoyait un « remboursement annuel recalculé chaque année en fonction des économies de l'année ». L'article 2 de la convention est donc ainsi modifié.

Monsieur le Maire propose de valider cette nouvelle convention.

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

VII – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA DOTATION CANTONALE

Lors de la manifestation « A la découverte de la culture américaine » le 16 septembre, les enfants pourront profiter d'installations leur permettant d'effectuer une activité de loisirs mais aussi sportive.

Le prix de la location de ces équipements gonflables s'élève à 1 472.94 €.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention de 800 € auprès du conseil départemental au titre de la dotation cantonale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à demander cette subvention.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

► Monsieur le Maire propose de faire don à la commune de Rainneville de l'ancien broyeur d'accotement (HS) pour pièces. En effet, la commune de Rainneville possède le même type de machine.

► La FDE négocie l'achat d'énergie pour les communes. Elle doit relancer un appel d'offres en 2024. Monsieur le Maire propose de réfléchir sur l'opportunité d'adhérer au groupement d'achats d'énergie de la FDE. Un comparatif de prix sera établi avec nos fournisseurs actuels.

► La commission « Cadre de vie » va travailler sur un projet d'installation de mobilier urbain proche du terrain multisport (table, banc, ...)

► Entretien rue de Bourgogne : Monsieur Lombard demande qu'un apport de terrain soit disposé autour de la pompe de relevage. Il note également que les places de parking à l'entrée de la rue verdissent. Monsieur le Maire annonce qu'elles seront nettoyées à l'automne mais la météo pluvieuse de cette année et la disposition à l'ombre de ces places favorisent le retour rapide des mousses.

► Fête du village les 16 et 17 septembre : Madame Lucas revient sur l'organisation de ceux deux jours et sollicite les membres du conseil pour l'installation de trois structures gonflables, de barnums et tables/chaises le 16 septembre vers 15 heures. Le repas sera payant et les boissons offertes par la commune. Le démontage des structures s'effectuera le dimanche vers 18 heures.

► Sortie du 21 octobre à Paris : Les membres du conseil et leurs conjoints, les employés communaux, effectueront une visite guidée au Sénat avec le sénateur Stéphane Demilly à 10h30. Le déjeuner sera offert sur place. Il y a lieu de définir le programme pour l'après-midi

La séance est levée à 20h45.